



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 17 juin 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

- Guy Desjardins, maire
- Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
- Mario Zanth, conseiller du quartier 2
- Carl Grimard, conseiller du quartier 3
- Don Bouchard, conseiller quartier 4
- André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
- Christian Simard, conseiller quartier 6
- Michel Levert, conseiller du quartier 7
- Diane Choinière, conseillère du quartier 8
- Helen Collier, directrice générale
- Monique Ouellet, greffière
- Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h01.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-129

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-130

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 3 juin 2019

5.2. Révision de la structure organisationnelle

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h12 et retournent dans la salle du conseil à 19h20.

RÉSOLUTION 2019-131

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et qu'ils doivent retourner en discussion.

7. Annonces

Le conseiller André J. Lalonde annonce que le tournoi de golf au profit du Centre Roger Séguin aura lieu vendredi prochain.

Le maire Desjardins annonce que mercredi prochain, la Cité recevra la visite d'un roi du Cameroun, lequel viendra visiter les installations de traitement d'eau de la Cité.

Le maire Desjardins annonce qu'aujourd'hui a eu lieu l'ouverture officielle de ATG.

Le conseiller Michel Levert remercie la participation des associations pour la tenue de l'événement Hammond en fête.

8. Période de Questions/Commentaires

André Sarault, résidant au 103 rue Pigeon, explique qu'il a lu un article concernant le fait que la centrale Carillon ne laisse pas passer l'eau et demande au maire d'intervenir. Le maire Desjardins explique que la Cité est actuellement en processus pour s'associer à la ville d'Ottawa pour faire ses revendications. Le maire Desjardins explique que puisqu'Hydro Québec a des servitudes sur la rive ontarienne, il devra également faire partie des discussions.

9. Items des membres du Conseil (aucun)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-132

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 17 juin 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière - 3 juin 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion du comité consultatif en accessibilité du 16 avril 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 3 juin 2019

a. Résolution pour confirmer que le règlement 2011-33, relativement au comité de dérogation, doit demeurer en vigueur

b. Résolution pour le transfert de fonds pour le projet de resurfaçage 2019

c. Résolution pour approuver la politique stratégique de gestion des actifs INF2019-01

d. Résolution pour approuver l'amendement à la stratégie de réhabilitation du chemin Lacroix

e. Résolution pour approuver un budget pour les services de consultants de 2019

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 21 avril 2019 au 1er juin 2019, au montant brut de 1 422 186,28\$ et montant net de 1 004 549,61\$

- 10.5. Résolution pour approuver la soumission d'une demande de dérogation mineure relativement au projet d'agrandissement du plan de traitement des eaux usées

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-132

10.3a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil confirme que le Règlement no. 2011-33 tel qu'adopté doit demeurer en vigueur ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les membres du Comité de dérogation soient rémunérés tel que prescrit.

10.3b. ATTENDU QUE tous les contrats nécessaires ont récemment été octroyés pour le projet de remplacement de ponceau sur le chemin Landry, incluant une contingence de 10% a été sécurisé; et

ATTENDU QU'un surplus d'approximativement 90 000 \$ est anticipé.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise que le budget pour le projet de remplacement de ponceau sur le chemin Landry soit diminué de 373 500 \$ à 318 500 \$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la différence, soit le montant de 55 000\$ soit réaffecté au programme capital, soit le resurfaçage du pavé sur la vieille 17 qui par conséquent augmentera ce budget de 175 000\$ à 230 000\$.

10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la politique stratégique de gestion des actifs, tel que présentée dans le rapport INF2019-019.

10.3d. ATTENDU QUE le budget d'immobilisations de 2019 indiquait le financement d'un montant de 525 000 \$ pour pulvériser et asphalter le Chemin Lacroix cette année; et

ATTENDU QU'UNE étude géotechnique a confirmé qu'une section d'environ 400 mètres du chemin va nécessiter une reconstruction complète de la rue à un cout estimé de 390 000 \$ qui nécessitera une augmentation du financement pour le projet; et

ATTENDU QUE le projet de réhabilitation du Chemin Lacroix peut se faire en 2 phases, sur une période de deux ans, soit 2019 et 2020; et

ATTENDU QU'IL sera nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil pour les travaux prévus à la Phase 2 lors des délibérations du budget d'immobilisations de 2020;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que les travaux de construction pour la réhabilitation du chemin Lacroix soit fait en deux phases comme suit:

- **Phase 1 :** Pulvériser et asphalter Chemin Lacroix – Du chemin Gagné d'environ 990 m dans la direction Est.
- **Phase 2 :** Reconstruction complète de 400 m de la section faible et pulvériser et asphalter la section restante de 110 m dans la direction Est jusqu'au Chemin Guindon, à être considéré lors des délibérations budgétaires de 2020.

10.3e. ATTENDU QUE M. Darch a largement participé à l'avancement d'initiatives clés telles que le projet Caron Pond, l'étude sur les redevances d'aménagement et les politiques départementales ;

ATTENDU QUE M. Lalonde a plus de 30 ans d'expérience en gestion des opérations et en temps d'ancien directeur du Service des travaux publics de la Ville de Gatineau, est particulièrement bien placé pour examiner et optimiser la structure et les processus opérationnels de Travaux publics ;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé un budget pour des services de consultation de 100 000 \$ dans le rapport FIN2019-014;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve un budget pour services de consultation de 100 000\$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que l'Administration dévie de la politique d'approvisionnement en vigueur pour octroyer des contrats à source unique pour les services de consultant en sous-traitance et que la Directrice générale soit autorisée à signer ces contrats.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 21 avril 2019, au 1er juin 2019, au montant brut de 1 422 186,28\$ et montant net de 1 004 549,61\$, soient adoptés tel que recommandé.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland approuve la soumission d'une demande de dérogation mineure relativement au projet du plan des eaux usées; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'il est confirmé que M. Philippe Cormier a l'autorisation de signer cette demande.

10.1b Comité plénier - 3 juin 2019

RÉSOLUTION 2019-133

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 3 juin 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

10.3f Résolution pour autoriser le transfert de fonds pour la construction d'un stationnement du parc Deschamps

RÉSOLUTION 2019-134

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le transfert 36 762\$ de la réserve des chemins et 23 238\$ de la réserve d'équipement vers le projet de stationnement du parc Deschamps, pour établir un budget de 60 000\$, afin de procéder à la construction d'un stationnement le long de la rue Mercury afin de desservir les utilisateurs du parc Deschamps; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le règlement 2007-01 soit amendé par le règlement 2019-69 afin d'inclure une restriction de stationnement le long de la rue Mercury, plus spécifiquement longeant la voie de droite direction sud à partir de la ligne de propriété entre le 209 et 2013 rue Mercury et continuant en direction ouest jusqu'à la ligne de propriété entre le 240 et 244 rue Mercury.

ADOPTÉE, telle que modifiée

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que les services de consultation de JL Richards sont nécessaires puisque le personnel du service d'aménagement du territoire est présentement limité.

RÉSOLUTION 2019-135

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 13 mai 2019, au 9 juin 2019, au montant de 3 711 443,66 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Révision de la sécurité du chemin Baseline

RÉSOLUTION 2019-136

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le tronçon du chemin Baseline situé entre le 1063 et le 1082 chemin Baseline, a connu de nombreux accidents en raison de la limite de vitesse affichée et de la courbure de la chaussée ; et

ATTENDU QU'une étude de sécurité a été effectuée par le Département pour identifier les améliorations à apporter à ce tronçon du chemin Baseline afin de résoudre les problèmes de sécurité; et

ATTENDU QUE la firme HP Engineering a été retenue pour procéder à l'examen de la sécurité routière sur le chemin Baseline afin d'identifier les améliorations qui pourraient être implantées pour améliorer la sécurité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve les améliorations énoncées à la section 5 du rapport INF2019-021 et que celles-ci soient implantées dans les meilleurs délais; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2019-66 visant à réduire la vitesse maximale autorisée sur le chemin Baseline à 60 km/h à partir de l'intersection Baseline et St-Jean/Filion, et ensuite à 40 km/h du 1052 au 1169 chemin Baseline avant de retourner à 80 km/h.

ADOPTÉE

11.3 Entente de location – Station paramédical de Bourget

RÉSOLUTION 2019-137

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des Services de protection à retenir les services d'un avocat afin de préparer le contrat de location de la base paramédicale de Bourget conformément aux termes du protocole d'accord approuvé par le conseil du 4 décembre 2017; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil ordonne que le contrat de location entre en vigueur le 15 juillet 2019, pourvu que les travaux de finition soient terminés et que les permis d'occupation aient été délivrés; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement no. 2019-64, visant à autoriser le directeur des Services de protection à signer le bail de location au nom de la Cité; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur des Services de protection de collaborer avec le ou les représentants des Comtés unis de Prescott et Russell, afin qu'ils puissent prendre possession de la partie louée de la nouvelle base paramédicale de Bourget à compter du 15 juillet 2019.

ADOPTÉE

11.4 Transfert de réserves de frais de développement

RÉSOLUTION 2019-138

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QU'IL y a une balance de 85 287,95 \$ de disponible dans la réserve des frais d'aménagement pour le transport en commun; et

ATTENDU QU'IL y a une balance de 344 159,27 \$ de disponible dans la réserve des frais d'aménagement pour les garderies ; et

ATTENDU QUE la municipalité de Clarence-Rockland ne prévoit pas de projet d'immobilisation dans les prochaines années pour le transport en commun et les garderies;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le solde disponible de 85 287,95 \$ soit transféré de la réserve des frais d'aménagement pour le transport en commun à la réserve des frais d'aménagement pour les routes et autres projets similaires; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le solde disponible de 344 159,27 \$ soit transféré de la réserve des frais d'aménagement pour les garderies à la réserve des frais d'aménagement pour les parcs et loisirs.

ADOPTÉE

11.5 Demande au Fonds pour les expériences canadiennes pour aider à financer l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais

RÉSOLUTION 2019-139

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise les Services communautaires à soumettre une demande de subvention au Fonds pour les expériences canadiennes de FedDev Ontario pour aider à financer l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais.

ADOPTÉE

11.6 Entente de gestion – Centre communautaire de Bourget

RÉSOLUTION 2019-140

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2019-68 afin d'autoriser le directeur des services communautaires à signer l'entente de gestion pour le Centre communautaire de Bourget avec le Comité de Loisirs de Bourget Inc. pour une période de 5 ans, tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.7 Installation d'une enseigne additionnelle le long du 9290 chemin de Comté 17

RÉSOLUTION 2019-141

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise l'installation d'une enseigne additionnelle le long du 9290, chemin de Comté 17 sujet à ce qu'elle respecte la même dimension et distance de séparation que les enseignes existantes

ADOPTÉE

11.8 Mise à jour sur la caserne/station paramédicale

RÉSOLUTION 2019-142

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport no. PRO2019-018 relatif à l'état d'avancement des nouvelles casernes de pompiers soit reçu à titre d'information; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur des services de protection soit autorisé à approuver les ordres de modification nécessaires à la poursuite des travaux de la station d'incendie/paramédicale, jusqu'au montant maximum de 50 000 \$ (+ TVH), qui sera financé la contingence du projet, et que les modifications

approuvées soient présentées au Conseil lors d'une prochaine réunion à titre d'information; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des services de protection à procéder à faire préparer une entente légale pour permettre une pente du coin nord-est sur la propriété de la Rochelandaise; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des services de protection à signer, au nom de la Cité, l'entente avec la Corporation de condominiums Rochelandaise concernant l'établissement d'une pente entre le terrain de la Cité et le terrain de la Corporation de condominiums.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-143

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-63 - Levée de la réglementation de partie de lot – Richard Desjardins – Alma

12.2. 2019-65 - Comité conjoint sur la santé et sécurité au travail

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

Pause de 20h13 à 22h29 afin de procéder à la réunion plénière.

RÉSOLUTION 2019-144

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-67, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 17 juin 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 22h30.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe